



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 8503

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les interrogations et inquiétudes des équipes médicales mais également de nombreux habitants de sa circonscription quant à l'avenir de l'hôpital Beaujon, situé à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine). L'hôpital Beaujon est un établissement MCO de 457 lits intégré au sein du groupe hospitalier des hôpitaux universitaires de Paris-Nord Val-de-Seine. Cet établissement se caractérise par la concentration d'activités chirurgicales d'excellence programmées centrées autour de deux pôles : le pôle des maladies de l'appareil digestif - qui regroupe plusieurs activités de réputation nationale et internationale - et le pôle tête-cou-rachis, qui comprend une chirurgie traumatologique de référence en matière de chirurgie rachidienne et un service de neurochirurgie récemment classé premier service de l'AP-HP dans cette discipline par un hebdomadaire national. En dehors de ces activités programmées, l'hôpital Beaujon a développé depuis 2004 puis consolidé des activités d'urgence lourde jusqu'à devenir aujourd'hui le premier centre d'accueil de l'AP-HP en termes de nombre de polytraumatisés. Cette mission lui a été confiée par la CME de l'AP-HP dans une lettre datée du 31 mai 2004. De fait, la neurochirurgie et la polytraumatologie constituent les deux piliers autour desquels l'hôpital Beaujon a construit cette réputation d'excellence qui est désormais la sienne et qui semble, aujourd'hui, menacée. En effet, plusieurs sources indiqueraient que les services de neurochirurgie et de neuroradiologie de l'hôpital Beaujon seraient voués à une fermeture prochaine pour être transférés vers un autre établissement. Ce départ impacterait directement le service de polytraumatologie, dont le bon fonctionnement est étroitement lié au service de neurochirurgie. Pour les équipes médicales et les patients de cet hôpital, cette évolution mortifère est incompréhensible puisqu'elle ne pourra, à terme, qu'entraîner la fermeture complète de cet établissement ainsi dépouillé de ses spécialités. Si les équipes médicales sont prêtes à envisager diverses restructurations qui pourraient se traduire par des regroupements de services avec d'autres hôpitaux du nord-ouest parisien, l'incertitude qui règne - et qui alimente toutes les spéculations quant à l'avenir de cet établissement - est devenue source d'inquiétudes réelles, relayées par les habitants des villes et départements voisins. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des intentions du ministère quant à l'avenir, sur le moyen mais également sur le long terme, de l'hôpital Beaujon.

Texte de la réponse

L'hôpital Beaujon, qui assure à la fois des prises en charge de proximité et des soins de très haut niveau dans certaines disciplines, est un hôpital dont l'activité est importante pour la population de son territoire ainsi que pour tous les Franciliens qui y sont pris en charge pour des activités de recours. Une réflexion est engagée par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris sur l'avenir des sites hospitaliers du groupe hospitalier Paris Nord - Val-de-Seine, dont l'hôpital Beaujon fait partie. Cette réflexion découle de la nécessité d'envisager la reconstruction du site de Bichat pour des raisons liées à la vétusté du bâtiment. Un travail est actuellement mené par la direction générale de l'AP-HP, en lien avec l'agence régionale de santé d'Île-de-France, pour étudier la solution immobilière la plus adaptée en termes d'efficacité et de service rendu aux patients, concernant l'avenir de cet établissement dans le cadre de son groupe hospitalier. Aucune décision n'est prise à ce jour. Dans tous les cas, toute décision quant à l'avenir des sites hospitaliers devra distinguer ce qui relève d'un service de prise en

charge de proximité, qui doit être assuré territorialement, des activités de recours, qui peuvent être géographiquement regroupées. Des études prospectives sur la localisation d'un éventuel nouvel ensemble hospitalier doivent être conduites, mais ces investigations ne signifient pas que la décision de reconstruire ailleurs que sur les sites de Bichat ou de Beaujon ait été prise. Il faut d'ailleurs souligner qu'un éventuel déplacement du site actuel aurait un impact sur celui de la faculté de médecine. Une relocalisation de cette importance entraînera l'élaboration d'un projet de soins de territoire impliquant tous les établissements et tous les acteurs sanitaires de ce territoire. Un travail de concertation avec les collectivités locales concernées est donc indispensable. Quelle que soit l'hypothèse qui sera retenue, la ministre des affaires sociales et de la santé insiste sur la nécessité de maintenir dans tous les cas un accès de qualité à l'offre de santé pour la population de Clichy-la-Garenne.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8503

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6005

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9634